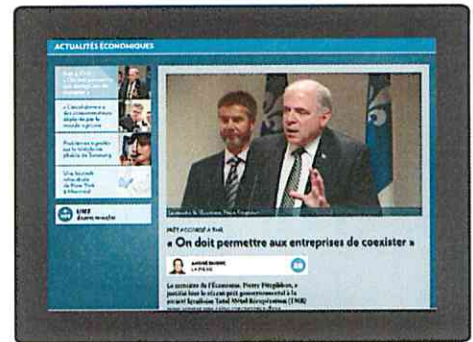


CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 19 avril 2019,
section AFFAIRES, écran 8



PRÊT ACCORDÉ À TMR

« ON DOIT PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE COEXISTER »

ANDRÉ DUBUC
LA PRESSE

Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, a justifié hier le récent prêt gouvernemental à la société lavalloise Total Métal Récupération (TMR) pour assurer une saine concurrence dans l'industrie de la ferraille. Furieux, le principal concurrent de TMR rétorque que ce n'est pas le rôle d'Investissement Québec de se substituer au Bureau canadien de la concurrence.

« Ça prend de la concurrence », a dit le ministre Fitzgibbon, questionné sur le prêt du gouvernement, en marge de l'annonce du nouveau PDG d'Investissement Québec. « TMR est venue nous voir, car la concurrence est difficile. Il y a deux joueurs. On a permis un prêt relais [*bridge*] pour que l'entreprise refasse son plan d'affaires pour qu'elle puisse survivre [...]. La personne qui a dénoncé le prêt [Herbert Black, président de la Compagnie américaine de fer et métaux (AIM)], qui détient 70 % du marché, préférerait être seule dans le marché [...]. On doit permettre aux entreprises de coexister. »

Québec a récemment décidé de prêter de l'argent à la société TMR, qui exploite un mégabroyeur de métal à Laval, à côté d'AIM. L'arrivée de TMR en 2016 a provoqué un excès dans l'industrie et une augmentation du prix des carcasses, qui se vendent maintenant plus cher qu'en Ontario, selon deux concurrents de TMR. D'après eux, tous les broyeurs souffrent. TMR est déficitaire.

Est-ce qu'une intervention à plus long terme de Québec est envisagée ? « Je n'entrevois pas d'investissements additionnels, a répondu le ministre, mais je peux être dans l'erreur. On va voir ce que TMR va nous demander. »

HERBERT BLACK N'EST PAS D'ACCORD

« C'est ridicule », a répliqué M. Black, mis au courant des propos du ministre. Il évalue sa part de marché entre 40 et 50 %. « Quand je suis devenu propriétaire du broyeur de Laval, en 2008, le Bureau de la

concurrence ne s'est pas opposé à la transaction. À ma connaissance, le Bureau n'a jamais enquêté ni émis la moindre réserve sur la situation concurrentielle existant dans l'industrie de la ferraille au Québec depuis cette date. »

M. Black rappelle qu'avant l'arrivée de TMR, ArcelorMittal exploitait un broyeur, de même qu'Associated Steel, à Sainte-Catherine, Nobel, à Saint-Mathieu-de-Belœil, et Certi Autos à Sherbrooke. Certi a fermé son broyeur après l'entrée de TMR dans le marché. Nobel a suspendu les activités du sien.

M. Black trouve ironique que TMR soit considéré comme un atout pour la concurrence. Le patron d'AIM affirme qu'en octobre 2015, le fondateur de TMR, Jean-Guy Hamelin, lui a demandé 26 millions pour ne pas ouvrir TMR. M. Black n'a rien payé et a porté plainte au Bureau de la concurrence en novembre 2015, qui a fermé le dossier sans porter d'accusation. M. Black n'a pas alerté la police. *La Presse* a relaté ces événements dans un article en mai 2017. Questionné sur sa version des événements à l'époque, Jean-Guy Hamelin avait décliné notre demande d'entrevue.

Guy LeBlanc à la tête d'IQ

Le comptable de profession Guy LeBlanc est le nouveau maître d'Investissement Québec (IQ), le bras investisseur du gouvernement provincial. Sa rémunération annuelle approchera le million de dollars s'il atteint tous ses objectifs. C'est près du double de ce qu'a gagné son prédécesseur l'an dernier. Diplômé émérite de HEC Montréal et Fellow de l'Institut canadien des comptables agréés, M. LeBlanc est spécialiste en acquisitions, en financement et en cession. Il a été associé directeur chez PricewaterhouseCoopers. Il remplace le PDG actuel, Pierre Gabriel Côté, qui quittera l'organisation à la fin juillet.